

ainsi que ses obligations, le ministre ou son secrétaire parlementaire peut-il nous donner l'assurance que la demande de la société Reed sera mise en suspens d'ici que les réclamations territoriales et les droits des autochtones aient été pris en considération et traités avec justice?

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je tiens la question du député pour préavis.

* * *

[Français]

L'HABITATION

LA POSSIBILITÉ DE DÉDUIRE AUX FINS DE L'IMPÔT L'INTÉRÊT
HYPOTHÉCAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Étant donné que les conditions offertes, à l'heure actuelle, par le gouvernement fédéral, ne rendent pas l'achat d'une maison tellement intéressant du point de vue financier, et que les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement sont réellement trop élevés, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il serait disposé à recommander que l'intérêt hypothécaire versé par un contribuable canadien sur l'achat de sa première maison soit déductible de l'impôt sur le revenu personnel?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, non. Je signale au député que le taux payé par les acheteurs de maisons à coût modeste au Québec, et ailleurs au pays, est égal à 8 p. 100. Ces programmes financés par les prêts consentis par le secteur privé grâce à l'aide du gouvernement fédéral, ont déjà augmenté cette année d'environ 80 p. 100. Cette année, nous prévoyons presque un record de mises en chantier et de vente de logements pour les familles canadiennes dont les revenus sont modestes ou faibles. De fait, les programmes remportent plus de succès et fonctionnent plus efficacement que partout ailleurs au monde.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ D'UNE PERTE DE REVENU POUR LES PROVINCES
PAR SUITE DE LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS SUR LES
PRESTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE
GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le gouvernement se propose de modifier la loi sur l'assurance-chômage, il semble que certaines provinces, inquiètes des pertes qu'elles risquent d'encourir, cherchent à obtenir une certaine compensation vu la possibilité que leurs propres programmes provinciaux leur coûtent plus cher. Le ministre a-t-il été approché par certaines

provinces en vue d'obtenir de lui une compensation, et comment compte-t-il régler la question?

● (1430)

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, certaines provinces de l'Atlantique ont, je crois, exprimé quelque inquiétude au sujet de la perte de revenu que risque d'entraîner pour les chômeurs le passage, par exemple, de la période de 8 semaines à celle de 12 semaines. Certaines provinces ont proposé que le gouvernement fédéral leur verse le montant ainsi perdu. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que notre politique d'emploi direct, destinée aux régions à chômage élevé, fera plus que compenser les dépenses qu'il occasionnera.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA DATE DE LA MISE EN VIGUEUR DU PROGRAMME DE
CRÉATION D'EMPLOIS—LES CONSULTATIONS AVEC LES
PROVINCES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Le ministre a dit que cette stratégie de l'emploi qui vient d'être présentée exigerait que le gouvernement consulte les provinces. Le ministre peut-il nous dire quand ces consultations prendront fin? De plus, peut-il nous dire si l'on passera à l'action, plus particulièrement, du côté fédéral, avant avril 1977?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'une des premières initiatives que j'ai prises a été de m'entretenir avec les ministres provinciaux chargés du Travail et de l'Éducation pour discuter avec eux, dans la perspective du ministère de la Main-d'œuvre, de notre plan d'action direct en matière de stratégie de l'emploi. Je leur ai indiqué ce qu'elle prévoyait et les ai assurés que je les consulterai. Je pense que nous commencerons à discuter des programmes en nous consultant mutuellement vers le début de janvier 1977, dans l'espoir de mettre ces programmes en œuvre vers le mois d'avril suivant.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'OPPORTUNITÉ DU REPORT DE L'ADOPTION DE MODIFICATIONS
À LA LOI JUSQU'APRÈS CONSULTATION
FÉDÉRALE-PROVINCIALE AU SUJET DU PROGRAMME DE
CRÉATION D'EMPLOIS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Étant donné d'une part, que les projets de modification à la loi sur la Commission d'assurance-chômage font partie intégrante de la stratégie de l'emploi et, d'autre part, que des consultations sont nécessaires afin de prévenir les injustices, le ministre peut-il donner maintenant à la Chambre l'assurance que ces projets de modification à la loi sur la Commission d'assurance-chômage ne seront pas présentés avant que les consultations soient bel et bien terminées? Peut-il donner à la Chambre cette assurance?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur. Nous savons tous que le projet de loi sera adopté de toute façon, que les modifications seront apportées, et que nous appliquerons ensuite directement le programme de la stratégie de l'emploi.